

N°23/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2024

OBJET : Adoption du budget primitif 2024 - COMMUNE

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 21 mars 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,
Vu la nomenclature comptable M57,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 877 142,49 €	1 877 142,49 €
Investissement	2 480 111,32 €	2 480 111,32 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le budget primitif 2024, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 005-200077113-20240405-DELIB232024-DE

